

Compte rendu de l'atelier thématique PAYSAGES URBANISES

Ayguesvives, mercredi 19 juin 2019

Tous acteurs !



I. INFORMATIONS GENERALES

- Participation : 33 personnes
- Durée : 3h (9h30 – 12h30)
- Objectifs :
 - o Nourrir l'élaboration conjointe de la charte paysagère et du plan de gestion : deux outils de programmation pour la préservation et la valorisation du patrimoine paysager autour du Bien canal du Midi
 - o Sécuriser le travail déjà conduit et/ou le compléter et le préciser le cas échéant
 - o Capitaliser sur le partage des expertises au sein du Comité de Bien pour nourrir le travail à suivre avec les EPCI
- Intervenants présents :
 - Laurent CYROT – Préfecture Occitanie
 - Jacques OBERTI – Président du SICOVAL
 - Katia BONNINGUE – DREAL Occitanie

 - Enora LASNE – Parménion (animation générale)

Le support de présentation de l'atelier a été annexé à ce compte rendu afin d'être partagé avec les participants de la manière la plus exhaustive possible.

II. LES INTERVENTIONS DE LA MATINEE

⇒ PROPOS INTRODUCTIFS

L'animatrice remercie les participants présents à cet atelier thématique dédié aux Paysages Urbanisés.

>> Rappel des modalités de distribution des participants sur les tables. En s'asseyant les participants ont choisi de traiter un seul des 3 objectifs de la Charte. L'introduction a été l'occasion de rappeler que le choix des tables conditionnait les sujets traités sur les tables pendant les 2 temps contributifs de la seconde partie.

Le déroulé de la matinée est présenté :

- D'abord un temps de mise en contexte de cet atelier dans le projet de plan de gestion pour le canal du Midi puis, dans le projet de charte Paysagère Architecturale et Urbaine piloté par la DREAL,
- Un second temps de témoignage par Monsieur Oberti, maire d'Ayguésvives et Président du SICOVAL, sur le projet de *Plan directeur pour l'aménagement des abords du canal du Midi* avec un zoom sur la commune d'Ayguésvives,

- Enfin, un troisième temps contributif séquencé en 2 ateliers de travail pour échanger, réagir et contribuer sur la base des enjeux, objectifs et actions associés à la charte Paysagère Architecturale et Urbaine présentée en amont.

⇒ TROIS ATELIER POUR...

Laurent Cyrot, directeur de projet « canal du Midi » rappelle le contexte du projet. Cet atelier thématique s'inscrit dans un cycle de 3 ateliers thématiques. Pour rappel, l'atelier Tourisme s'est tenu le 04 juin à Carcassonne, l'atelier Patrimoine le 11 juin à Agde et le dernier Paysages urbanisés, ce jour à Ayguesvives.

Ce cycle donne suite à l'annonce de la conduite d'ateliers thématiques faite à l'occasion du Comité le 15 février 2019.

Pourquoi ne traiter que les paysages urbains ? Les paysages ruraux ont été traités dans le cadre de la rédaction des « Cahiers de gestion ». Cet atelier en plus de nourrir l'élaboration du plan de gestion pour le canal du Midi doit venir consolider et conforter le projet de Charte Paysagère Architecturale et Urbaine (PAU) piloté par la DREAL.

⇒ LE PROJET DE CHARTE PAYSAGERE ARCHITECTURALE ET URBAINE (PAU)

Katia Bonningue, chargée de mission UNESCO pour la DREAL Occitanie, présente les différents outils et périmètres concernés par le projet de Charte PAU.

- La zone tampon correspondant au périmètre du plan de gestion,
- La zone dite « sensible » correspondant au périmètre du projet de charte PAU,
- Les sites classés des paysages correspondants au périmètre des cahiers de gestion.

Elle rappelle également les étapes d'élaboration de la charte depuis le comité de pilotage en 2017 jusqu'à l'atelier thématique qui se tient ce jour.

La présentation figure en annexe.

La parole est ensuite donnée au témoin invité pour l'occasion : Monsieur Oberti, Maire d'Ayguesvives et Président du SICOVAL. Un moment de partage et d'échanges autour d'une initiative concrétisée en faveur de la préservation de la qualité paysagère du canal : le plan directeur pour l'aménagement des abords du canal sur le territoire du SICOVAL.

⇒ LE SCHÉMA DIRECTEUR POUR L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU CANAL

Monsieur Oberti présente d'abord la démarche, les objectifs et les enjeux de l'élaboration du schéma directeur du Sicoval aux abords du canal du midi sur le territoire du SICOVAL.

En 2013, un partenariat entre le SICOVAL et l'État a permis la conduite d'une étude dont l'objectif était de définir un cadre de référence pour l'aménagement et le développement des territoires traversés par le canal du Midi, pour concilier les besoins du territoire en matière de développement et de projets et la préservation du canal du Midi inscrit au patrimoine mondial de l'humanité.

Après avoir présenté la genèse du schéma directeur d'aménagement, Monsieur Oberti propose de faire un zoom sur la commune d'Ayguesvives en présentant deux exemples de projets traduisant la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur sur le territoire de la commune : la création d'une STEP (inaugurée mi-juin 2019) et un projet en cours de halte fluviale.

La présentation figure en annexe.

III. RETOUR SUR LES TEMPS CONTRIBUTIFS DE LA MATINEE

SEQUENCE 1 : QUALIFIER LES ENJEUX IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE URBAIN

Pour assurer la bonne compréhension et par la suite, l'appropriation des objectifs de la Charte par les acteurs, il convient dans un premier temps de partager avec les participants, les enjeux qui ont conduit à la définition des 3 grands objectifs de la Charte, c'est l'objet de ce premier temps contributif.

En guise d'introduction pour cette 1ère séquence d'animation, Katia Bonningue présente les 10 ensembles paysagers identifiés dans le cadre de la Charte. Elle ne manque pas de rappeler que le canal du Midi était un vrai livre ouvert sur les paysages de l'Occitanie, de son versant atlantique à son versant méditerranéen.

La présentation se poursuit par la présentation de l'évolution de l'urbanisation le long du canal du Midi, véritable colonne vertébrale de développement de l'urbanisation sur le territoire.

Enfin, sont présentées les différentes situations de l'urbanisation en lien avec le canal. Ces situations de l'urbanisation, en lien direct avec le canal ou lointaines impliquent des enjeux plus ou moins forts en fonction de l'éloignement au Canal et de la présence du relief qui accentue ou minimise les perceptions.

Ainsi, 5 situations d'urbanisation en lien avec le canal ont été identifiées dans le cadre du projet de charte PAU et sont présentées par Katia Bonningue aux participants : les centres anciens traversés ou accolés au canal, les villes et villages sur rive en terrasses, l'urbanisation traversée ou accolée au canal, les villes et villages perchés lointains, l'urbanisation lointaine.

➡ Déroulé de l'animation

7 « fiches enjeux » correspondants à 7 situations d'urbanisation en lien avec le canal sont distribuées sur les 4 tables. Chaque table doit de ce fait, traiter une ou deux « fiches enjeux ». Pour ce premier temps d'animation, les participants sont invités à caractériser les enjeux pré-identifiés en apportant un/des complément(s), un/des point(s) de vigilance, en caractérisant l'intensité de leur impact sur le canal et enfin, en identifiant les secteur(s) géographique(s) concerné(s).

En fin d'animation, le temps de restitution orale par le rapporteur de chaque groupe a permis aux tables de prendre connaissance de toutes les « fiches enjeux » et d'en connaître les enjeux et caractéristiques.

La restitution des 7 « fiches enjeux » figure en annexe.

SEQUENCE 2 : COMPLETER ET PRECISER LES 10 FICHES ACTIONS PRE-IDENTIFIEES POUR LES 3 OBJECTIFS

Ce second temps de travail avait pour objectif de faire réagir les participants sur les 10 actions pré-identifiées et associées à chacun des 3 objectifs de la charte Paysagère Architecturale et Urbaine (PAU).

Pour introduire ce deuxième temps d'atelier, Katia Bonningue a présenté les 3 objectifs de la charte PAU et leurs actions associées pré-identifiées :

- **Objectif n°1** : Valoriser et requalifier les zones urbaines existantes
- **Objectif n°2** - Créer de Nouvelles façades urbaines valorisant le canal
- **Objectif n°3** - Préserver les silhouettes et assurer la qualité des franges urbaines des bourgs lointains

➡ Déroulé de l'animation

Chaque table est invitée à compléter les « fiches actions » associées à l'objectif traité autour de la table. Les règles du jeu pour cette animation sont les suivantes : compléter les 5 encadrés (complément(s), point(s) de vigilance, secteur(s) géographique(s) concernés etc.) des « fiches actions » proposées au travers de l'expertise de chacun et des regards croisés autour de la table.

Comme pour la séquence précédente, le temps de restitution par le rapporteur désigné de chaque table a permis de mettre en commun les contributions de l'ensemble des tables.

La restitution des 10 « fiches actions » figure en annexe.

ANNEXES

Ateliers de co-construction du plan de gestion du canal du Midi

ATELIER PAYSAGES URBANISÉS

Mercredi 19 juin 2019

Ayguesvives



1

Une matinée pour...

**PARTAGER AUTOUR
D'UN PROJET DE
TERRITOIRE**



**CAPITALISER SUR
LE PARTAGE DES
EXPERTISES**



**FAVORISER
L'APPROPRIATION
DE LA DÉMARCHE**



2

Trois ateliers pour...

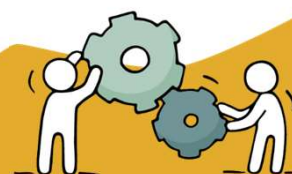
co-construire le plan de gestion dans la continuité du comité de Bien du 15 février 2019

Connaissance
Développement local
Protection
Entretien
Sensibilisation
Valorisation

Coopération internationale
Restauration
Publics
Sauvegarde
Economie
Exploitation
Transmission
Environnement

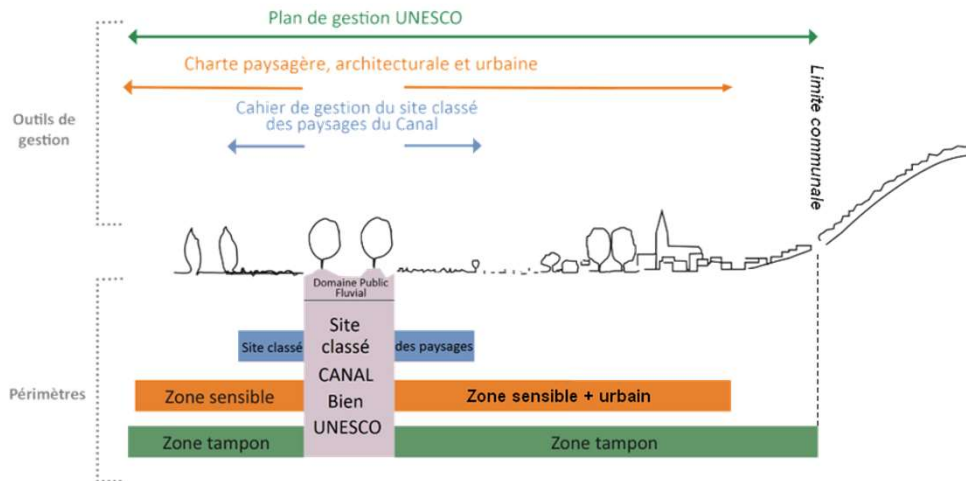
3

LE PROJET DE CHARTE PAYSAGERE ARCHITECTURALE ET URBAINE



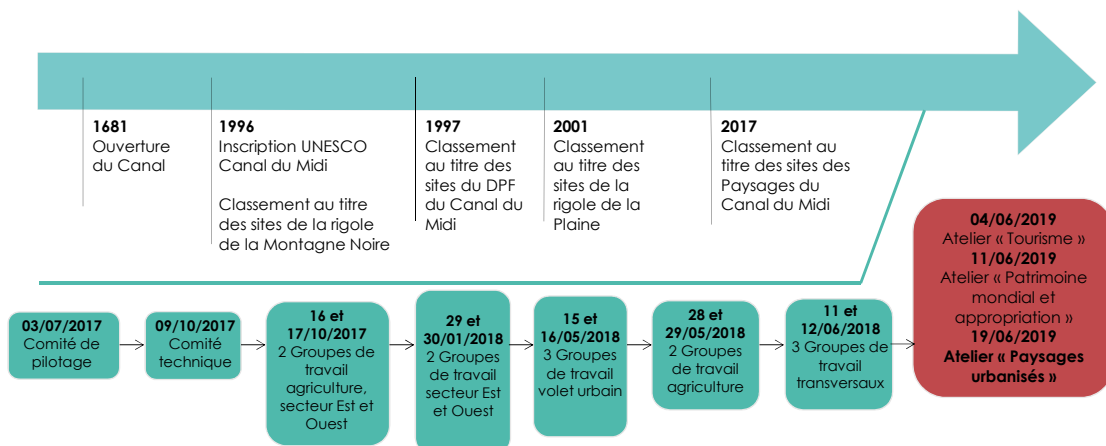
4

Outils et Périmètre concerné



5

Rappel des étapes précédentes



6

LE SCHÉMA DIRECTEUR POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DU CANAL SUR LE TERRITOIRE DU SICOVAL

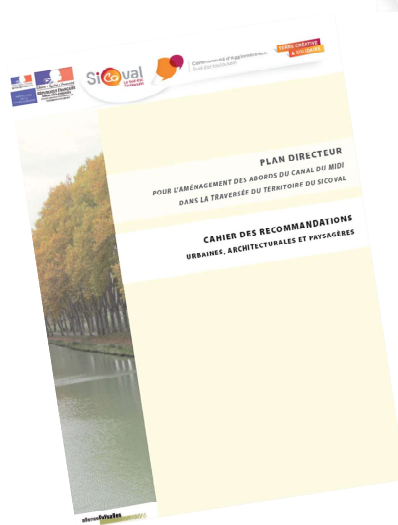


7

Témoignage

Jacques OBERTI

Maire d'Ayguesvives
Président de la Communauté
d'Agglomération du SICOVAL



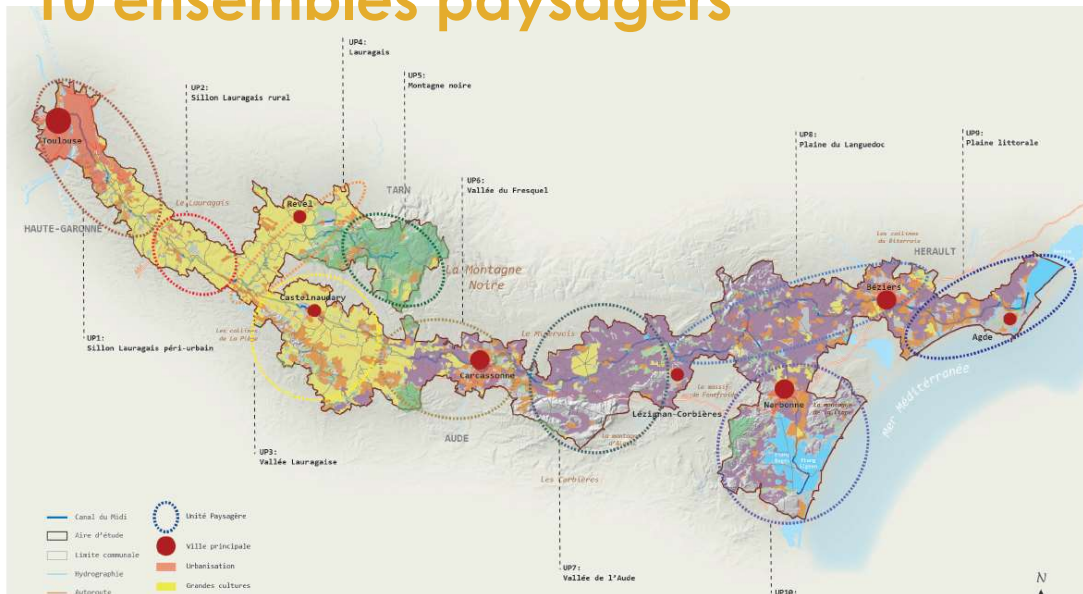
8

CARACTÉRISER LES ENJEUX IDENTIFIÉS SUR LE TERRITOIRE URBAIN



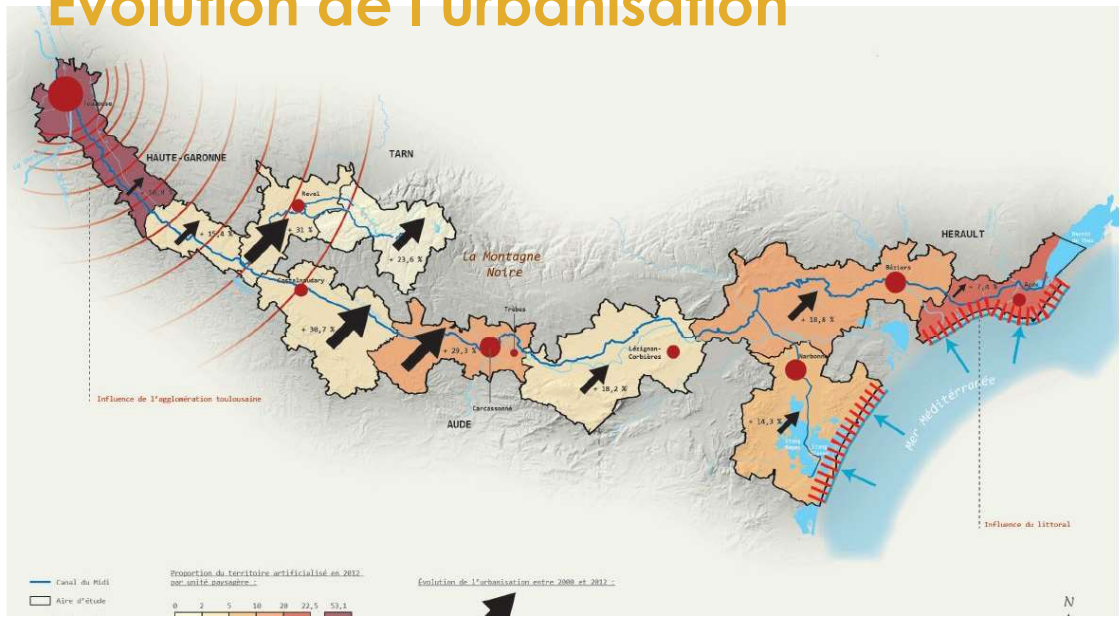
9

10 ensembles paysagers



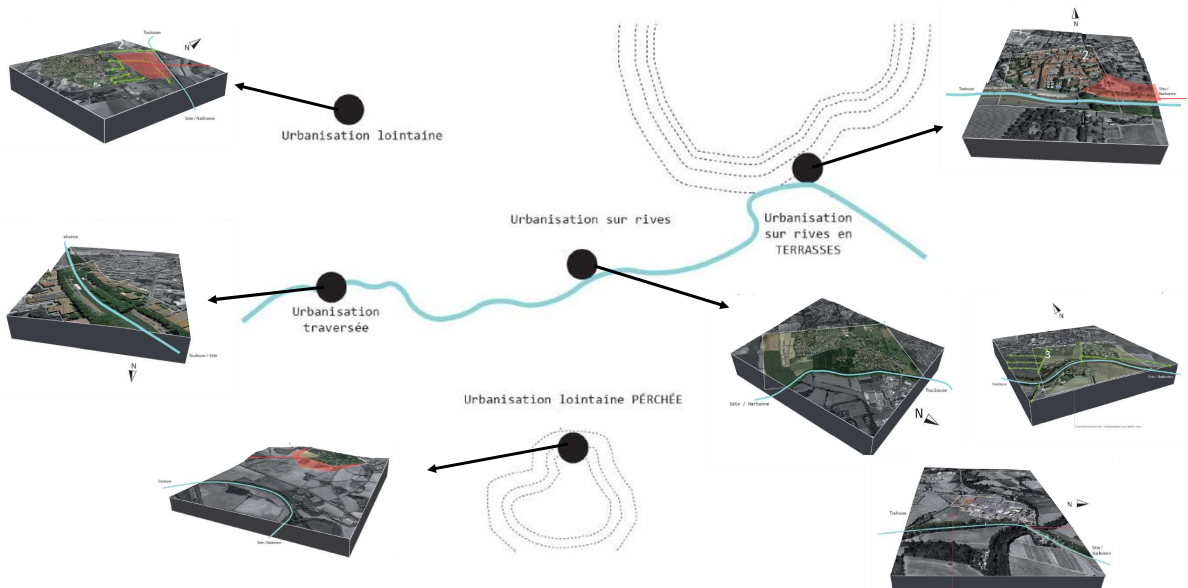
10

Évolution de l'urbanisation



11

Différents liens au Canal



12

PARTAGER, COMPLÉTER... CONTRIBUER

30' 

1

Découvrez les
fiches enjeux de
votre table



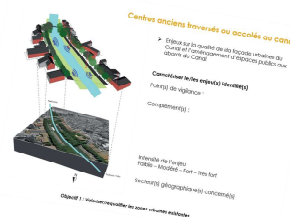
2

Echangez puis
caractérissez l'enjeu
(point(s) de vigilance,
intensité de l'enjeu,...)



3

Identifiez les secteurs
géographiques
prioritaires



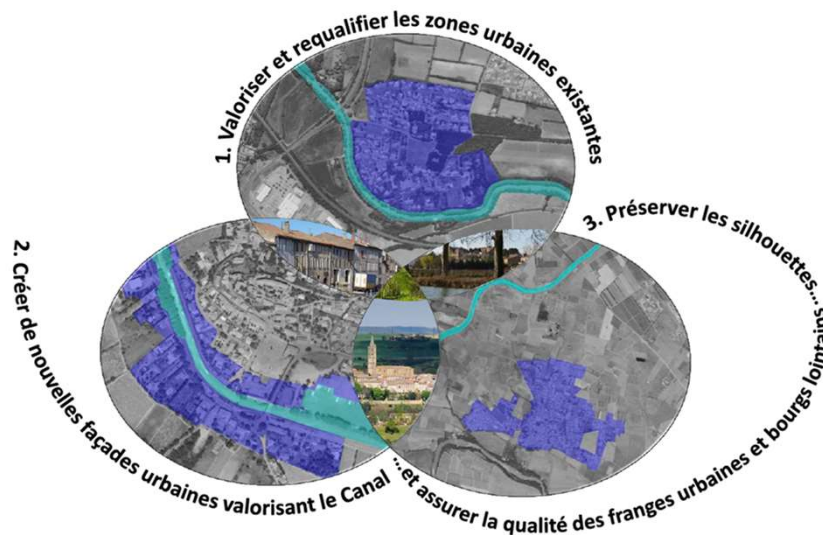
13

PRÉSENTER LES OBJECTIFS DE LA
CHARTRE ET COMPLÉTER LES FICHES
ACTIONS PRÉ-IDENTIFIÉES



14

Veiller à la qualité des paysages urbains et à leurs relations au canal



15

Objectif n°1

Valoriser et requalifier les zones urbaines existantes



Améliorer la perception et l'aspect des centres-bourgs traversés et des façades urbaines donnant sur le Canal



Requalifier les lotissements, les zones d'activité et les friches traversées par le Canal



Requalifier les franges urbaines et les entrées de ville en bordure du Canal

16

Objectif n°2

Créer de Nouvelles façades urbaines valorisant le canal



Mieux construire le long du canal en milieu urbain dense



Aménager des espaces publics valorisants pour le Canal du Midi et ses territoires



Mieux construire à proximité du canal dans un contexte pavillonnaire



Etendre qualitativement une zone d'activités au bord du Canal



Mieux construire en frange urbaine

17

Objectif n°3

Préserver les silhouettes et assurer la qualité des franges urbaines des bourgs lointains



Préserver la silhouette des bourgs lointains perchés



Préserver la qualité des franges urbaines des bourgs lointains

18

PARTAGER, COMPLÉTER... CONTRIBUER

40' 

1

Découvrez les fiches action associées à l'objectif traité autour de votre table



2

Partagez et complétez les fiches action (point(s) de vigilance, complément(s),...)



3

Restituez aux autres groupes la teneur de vos échanges



19

Merci pour votre participation



20

Schéma directeur du Sicoval aux abords du canal du midi



Dossier réalisé avec la collaboration
technique du Sicoval



1

Documents validés le 7/10/2013 par délibération du CC

- En partenariat avec l'Etat, le Sicoval a lancé une étude dont l'objectif est de définir un cadre de référence pour l'aménagement et le développement des territoires traversés par le Canal du midi pour concilier les besoins du territoire en matière de développement et de projets et la préservation du Canal du midi classé au patrimoine mondial de l'humanité.

Les 10 communes traversées par le Canal ont été associées à la réflexion

- Cette étude aboutit sur la réalisation d'un document contractuel de référence :
 - un schéma directeur
 - un cahier de recommandations urbaines, architecturales et paysagères

2

Ce qui est convenu entre l'Etat et les communes du Sicoval

- **Le plan directeur** devient un document « prescriptif » qui être intégré dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des documents de planification des communes concernées. Celles-ci viennent le préciser et expliciter les choix opérés au regard de ce plan directeur.
- **Le cahier de recommandations** est un outil pour la mise en œuvre des projet de développement. Il n'a pas de valeur réglementaire mais il guide les aménagements.

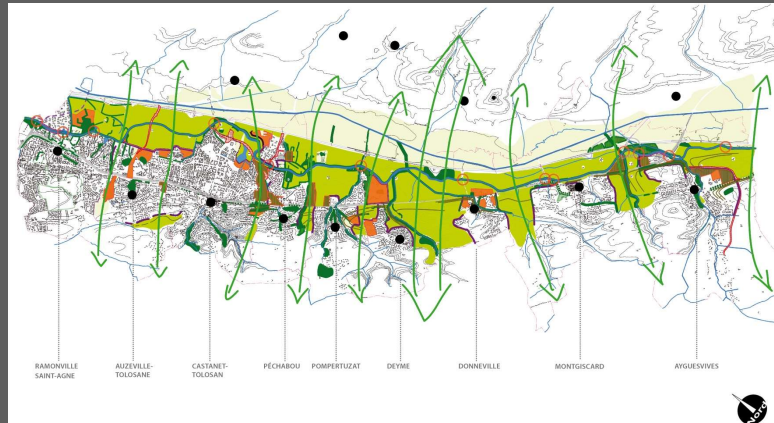
3

Ainsi, notre schéma directeur est fondé sur 2 dimensions qui ont chacune des potentialités et des fragilités qui leur sont propres :

- La logique paysagère de la vallée : loi de la gravitation qui organise tous les paysages terrestres.
- La logique paysagère du canal du midi : Logique hydrologique inverse : empêcher l'eau de s'échapper.

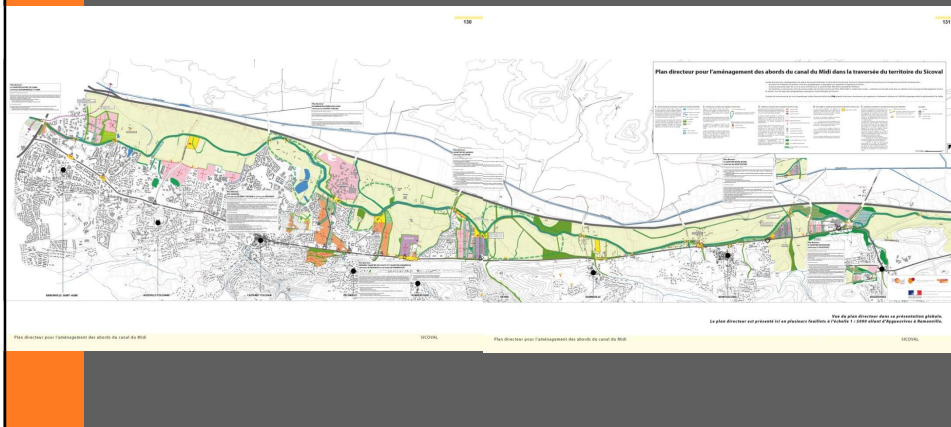
4

Ainsi, notre projet se fonde sur des alternances de vides et de pleins qui donnent de la lisibilité au Canal avec le principe d'un parc linéaire et de respirations interurbaines.



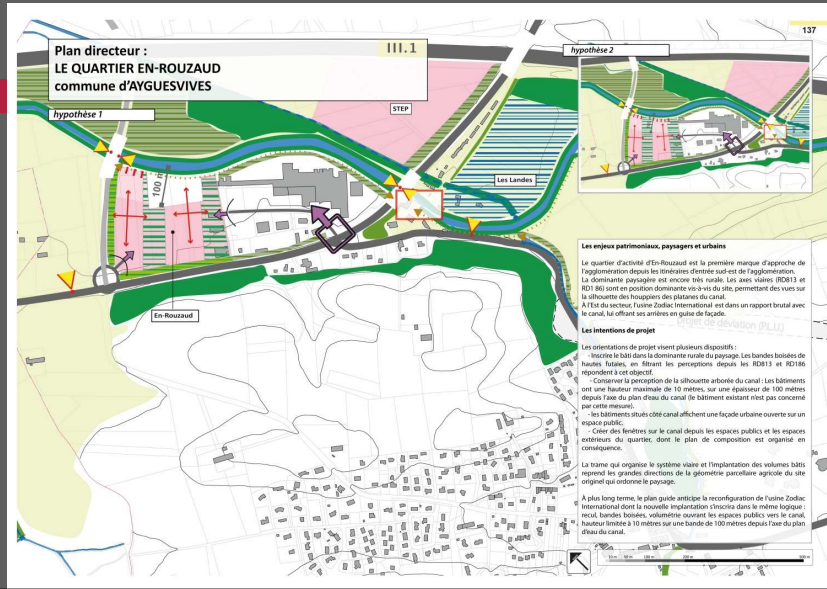
5

Le schéma directeur



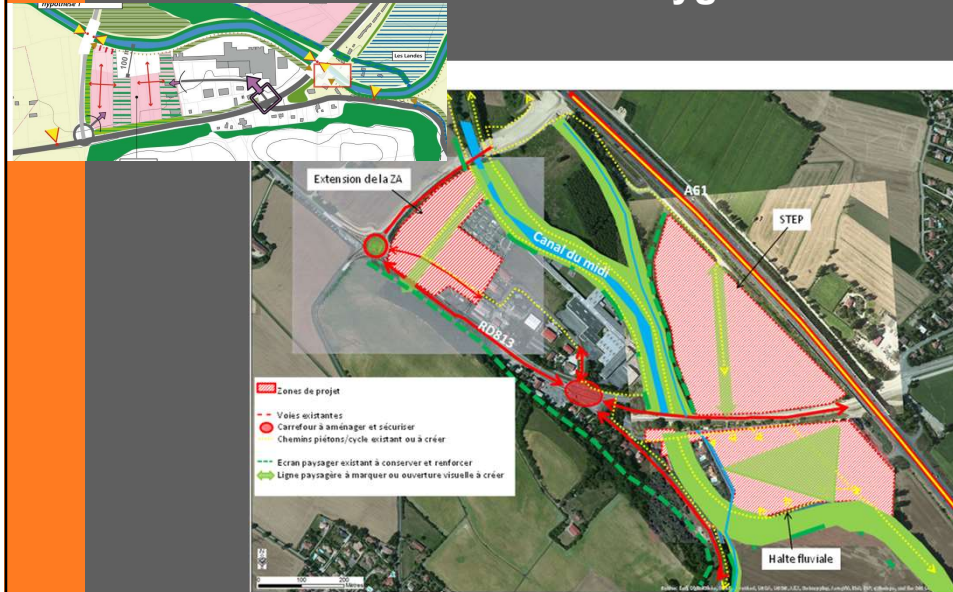
6

Zoom sur la commune d'Ayguesvives



7

Sa traduction dans le PLU d'Ayguesvives



8

Après 6 années de mise en service

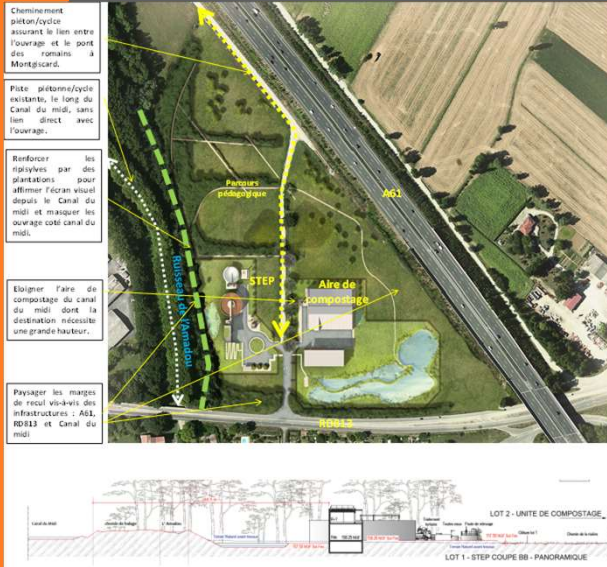
- Un projet de territoire partagé par les communes
- Un guide pour les discussions avec l'Etat
- Un outil qui a permis de débloquer des situations dans les projets de développement souhaités par le Sicoval
- Des projets bien intégrés et qualitatifs

9

Les étapes opérationnelles

10

Création d'une STEP



11

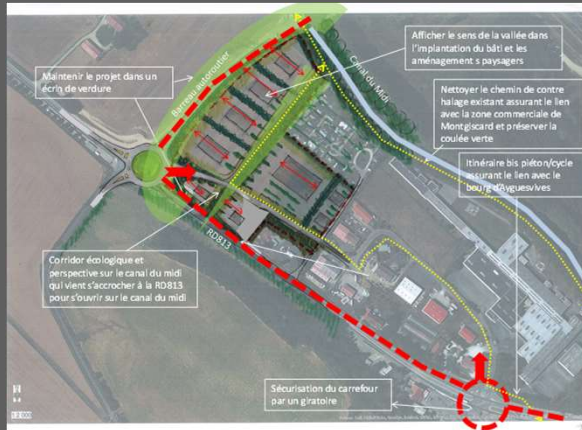
Projet de halte fluviale



- A – Moulin de Ticaille aménagé en musée de l'arbre en lien avec l'association « arbre d'autan » qui occupe déjà les lieux
- B – Maison éclésièrè aménagé en guinguette
- C – Jardin de l'arbre à l'effigie des arbres du canal du midi
- D – Ile aux oiseaux
- E – Bassin de traitement (pour piscine naturelle)
- F – Bassin biotope (piscine naturelle)
- G – Parking camping car
- H – Parking VL
- I – Parking 2 roues

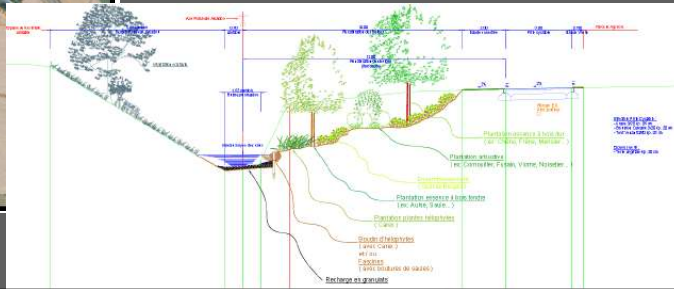
12

Extension de la ZA



13

Les rives de l'Amadou

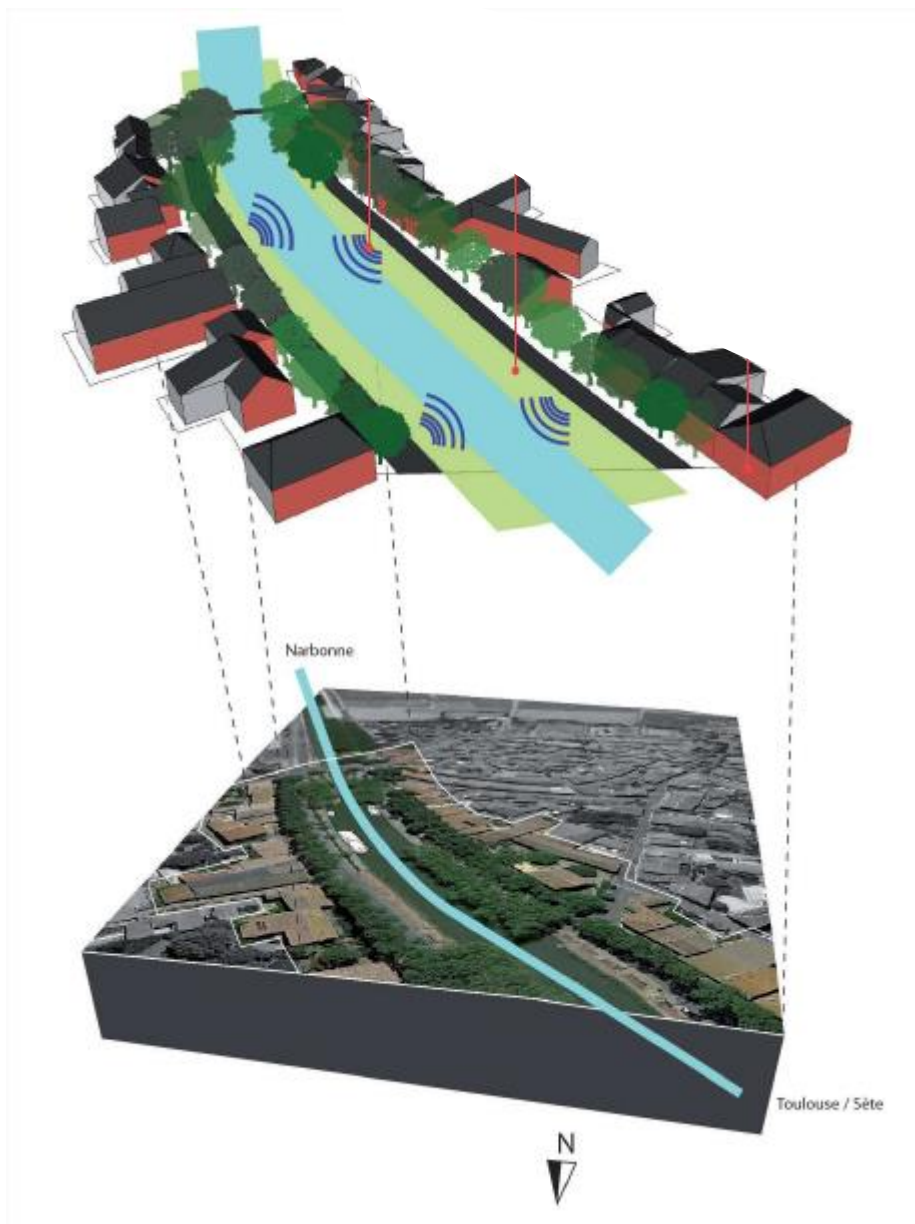


14

RESTITUTION SÉQUENCE 1



Centres anciens traversés ou accolés au canal



- Enjeux sur la qualité de la « façade urbaine » du canal et l'aménagement d'espaces publics aux abords du canal
- Enjeux d'appropriation par les habitants

Caractériser les enjeux identifiés

Complément(s) :

- Nécessité à déterminer précisément le périmètre de la zone sensible en milieu urbain

Point(s) de vigilance :

- Nécessité de mener des études spécifiques pour définir la zone sensible dans les secteurs urbains
- Gestion de l'entre-deux : centre-ville et sortie de ville

Intensité des enjeux :

Faible – Modéré – **Fort** – Très fort

Secteur(s) géographique(s) concerné(s) :

Les zones urbaines (Toulouse,...) traversées par le canal avec une zone urbaine dense

Objectif 1 : Valoriser/requalifier les zones urbaines existantes

Les villes et villages sur rive en terrasses

- Enjeux sur la qualité du front urbain étagé
- Enjeux importants sur l'évolution des coteaux qui dessinent les rives du canal
- Enjeux d'appropriation des enjeux du canal par les habitants

Caractériser les enjeux identifiés

Complément(s) :

- Préserver la vue des points hauts sur le canal

Point(s) de vigilance :

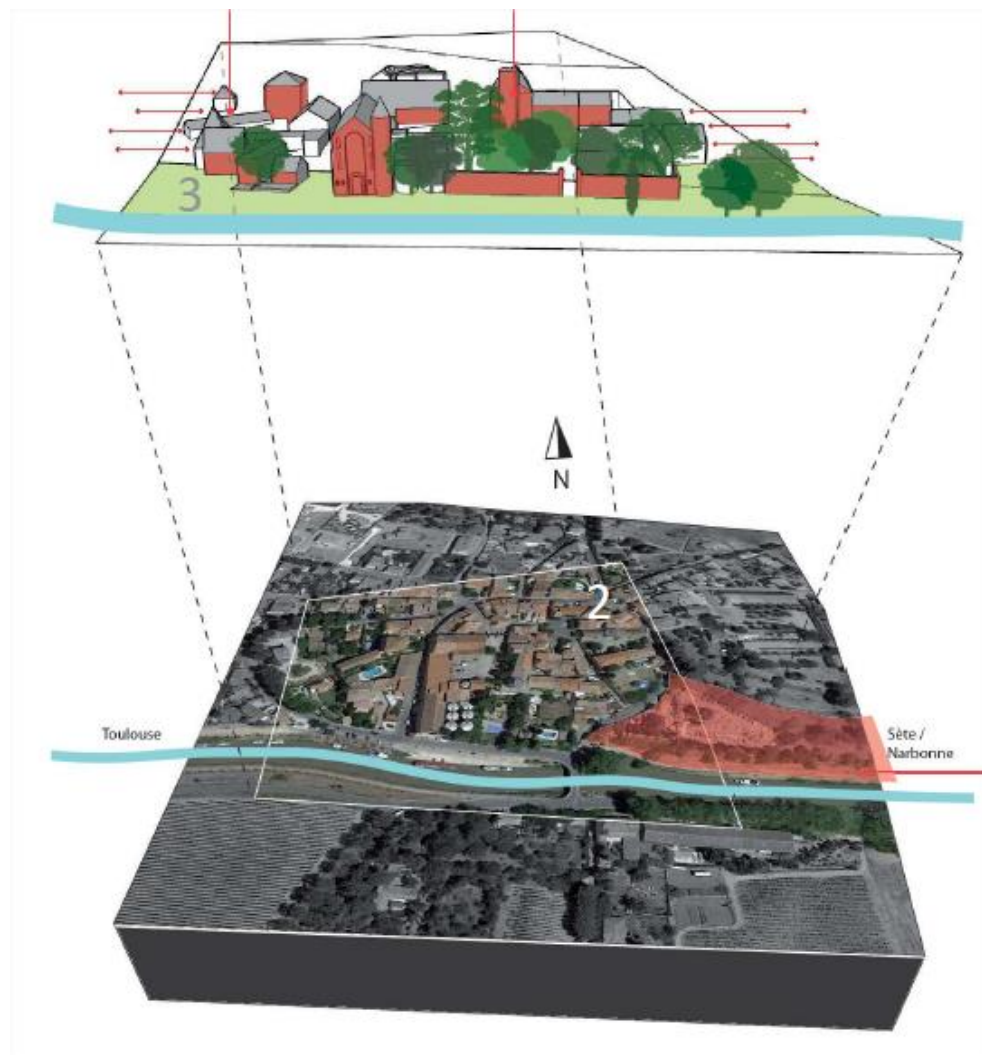
- Veiller à l'intégration paysagère avec des essences locales adaptées
- Mise à jour des documents d'urbanisme pour anticiper les difficultés d'application des mesures en suivant

Intensité des enjeux :

Faible – Modéré – **Fort** – Très fort

Secteur(s) géographique(s) concerné(s) :

Argens-Minervois, Poilhes, Béziers, Ventenac, Nissan-les-Enserune (point de vue lointain),...



Objectif 1 : Valoriser/requalifier les zones urbaines existantes

Urbanisation traversée ou accolée au canal (Extensions récentes en zone périurbaine)

- Enjeux sur la qualité de l'urbanisation des extensions en co-visibilité directe avec le canal
- Enjeux importants sur l'interface extension/canal
- Enjeux sur le traitement des franges bâties (transition espaces bâtis/non bâtis)

Caractériser les enjeux identifiés

Complément(s) :

- Installer des lotissements proches du canal avec des axes de circulation différents et des constructions adaptées
- Enjeu sur l'habitat pavillonnaire souvent dos au canal alors que l'urbain dense est tourné vers

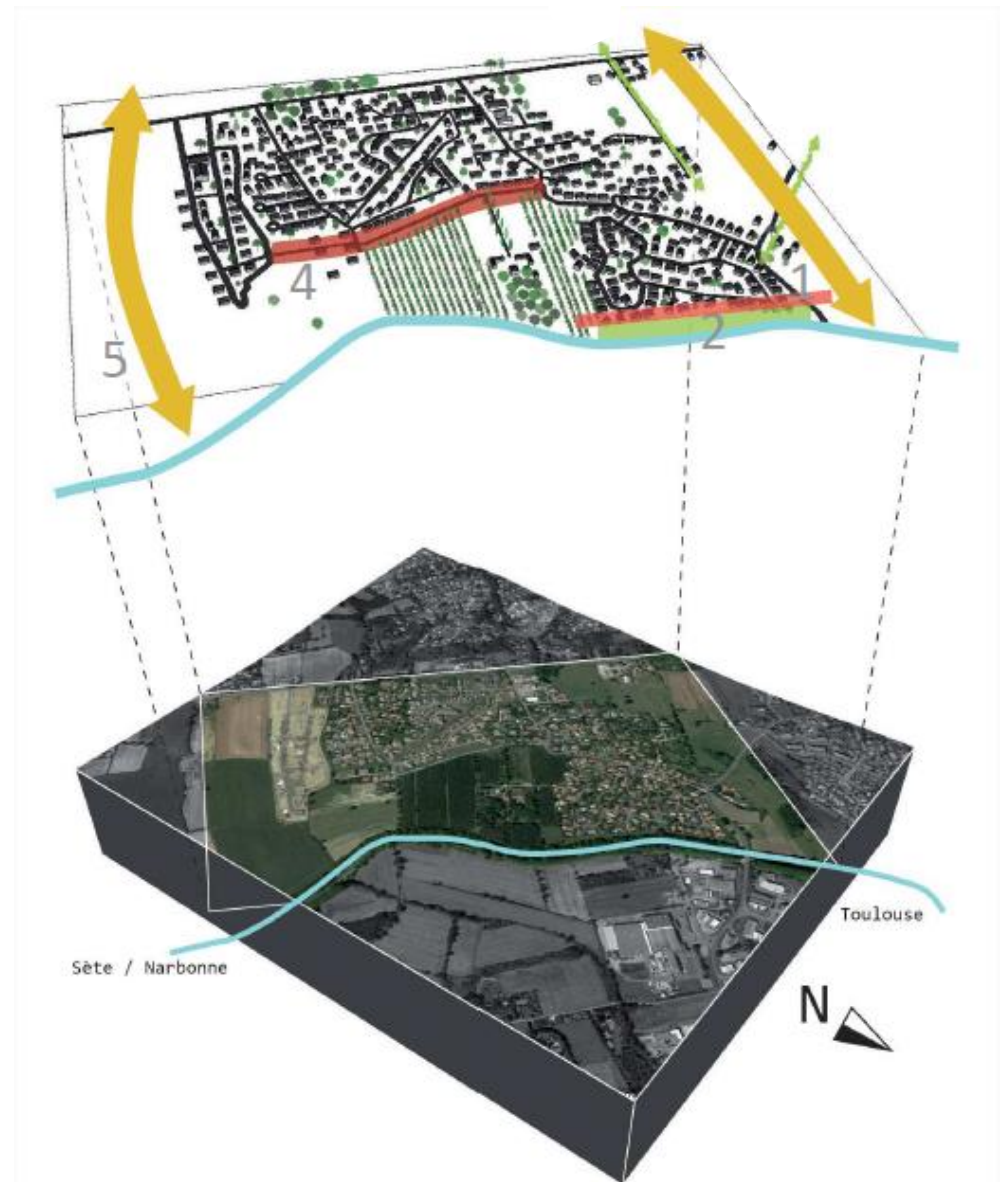
Point(s) de vigilance :

- Envisager des innovations architecturales de notre siècle mais intégrées dans un ensemble paysager

Intensité des enjeux :

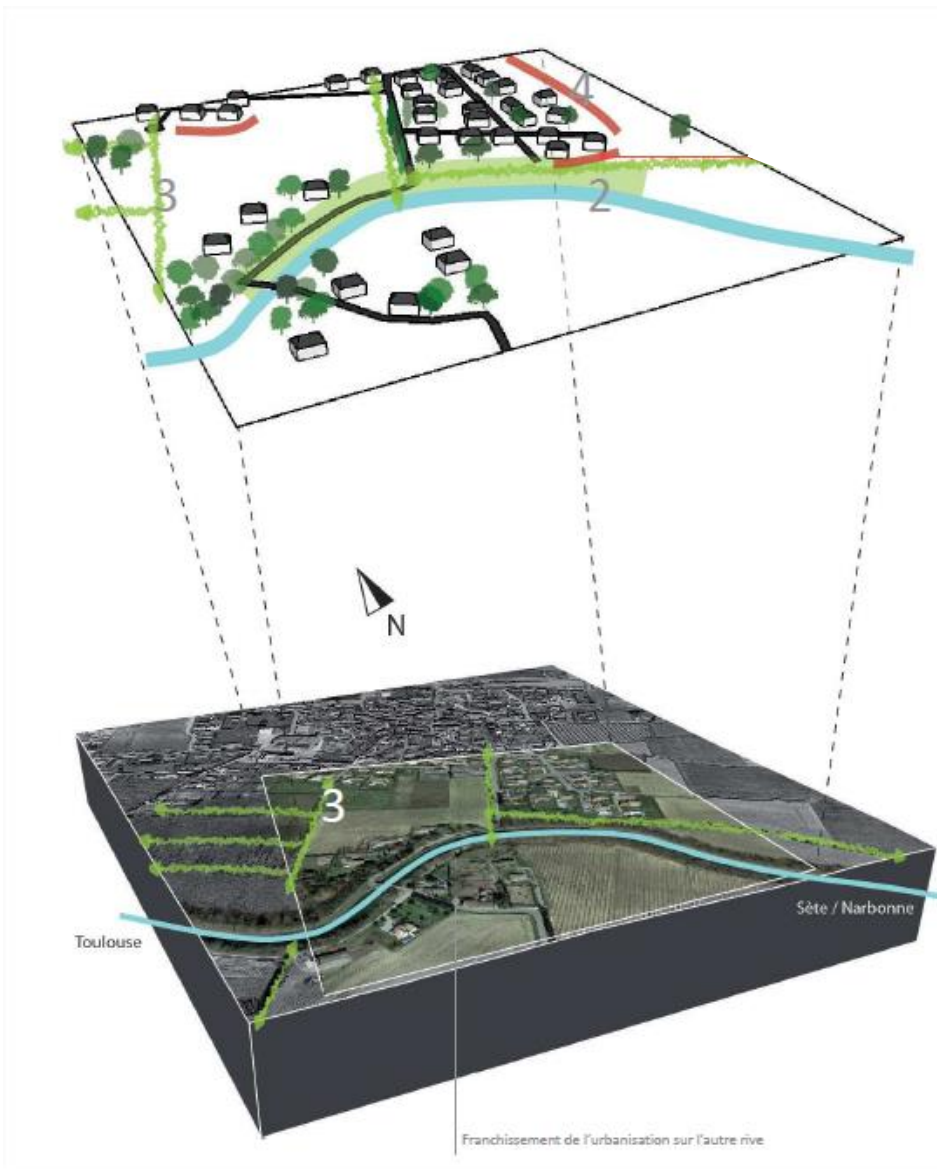
Faible – Modéré – **Fort** – Très fort

Secteur(s) géographique(s) concerné(s) :



Objectif 2 : Créer de nouvelles façades urbaines valorisant le canal

Urbanisation traversée ou accolée au canal (Extensions récentes en zone rurale)



- Enjeux sur la qualité de l'urbanisation des extensions, le traitement des franges bâties et l'interface extensions/Canal

Caractériser les enjeux identifiés

Complément(s) :

- Nécessité de travailler sur l'intégration paysagère des entrées de ville, vision intercommunale « partagée », valorisation des façades

Point(s) de vigilance :

- Nécessité d'identifier et de connaître les acteurs et outils à disposition
- Travail de sensibilisation au niveau des aménageurs
- Prise en compte des enjeux du canal dans les documents d'urbanisme (PADD, PDU)

Intensité des enjeux :

Faible – Modéré – **Fort** – Très fort

Secteur(s) géographique(s) concerné(s) :

Tout le linéaire du canal

Objectif 2 : Créer de nouvelles façades urbaines valorisant le canal

Urbanisation traversée ou accolée au canal (zones d'activité)

- Enjeux sur la qualité des zones d'activités, sur ses interfaces avec le canal et sur le traitement de ses franges bâties

Caractériser les enjeux identifiés

Complément(s) :

Dépasser la question réglementaire

- Sensibiliser les acteurs socio-économiques sur leurs responsabilités
- Travailler sur le traitement des façades, fonds de parcelles, zones de dépôts et de stock...

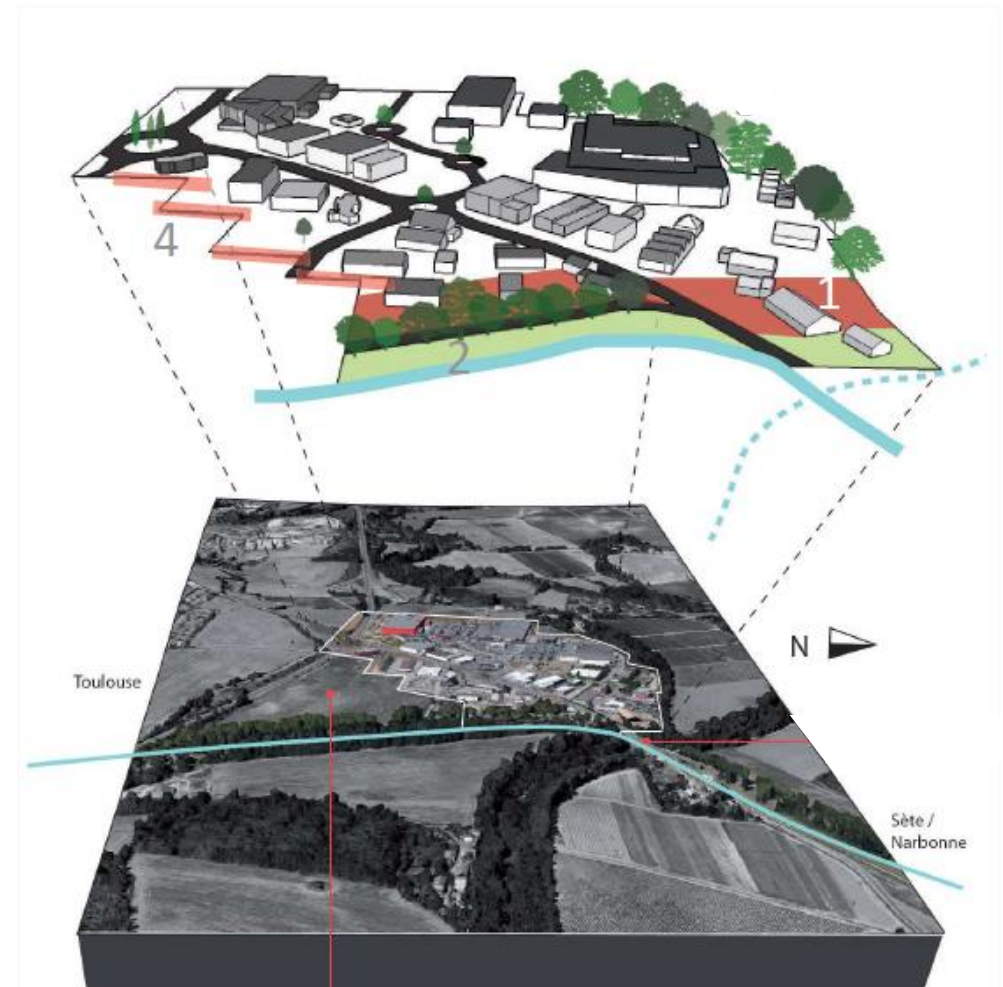
Point(s) de vigilance :

Intensité des enjeux :

Faible – Modéré – Fort – **Très fort**

Secteur(s) géographique(s) concerné(s) :

Toutes les zones d'activité



Objectif 2 : Créer de nouvelles façades urbaines valorisant le canal

Villes et villages perchés lointains

- Enjeux sur la lisibilité de la silhouette bâti et de l'écrin paysager de la ville ou du village perché
- Enjeux sur l'évolution des espaces situés en contrebas de l'urbanisation perchée et orientés vers le canal

Caractériser les enjeux identifiés

Complément(s) :

- Favoriser le travail sur l'intégration paysagère des infrastructures lointaines
- Donner les moyens d'accéder au canal même aux villages lointains
- Croisement à faire entre les projets d'aménagement et les coups et replantations pour anticiper les problématiques de visibilité

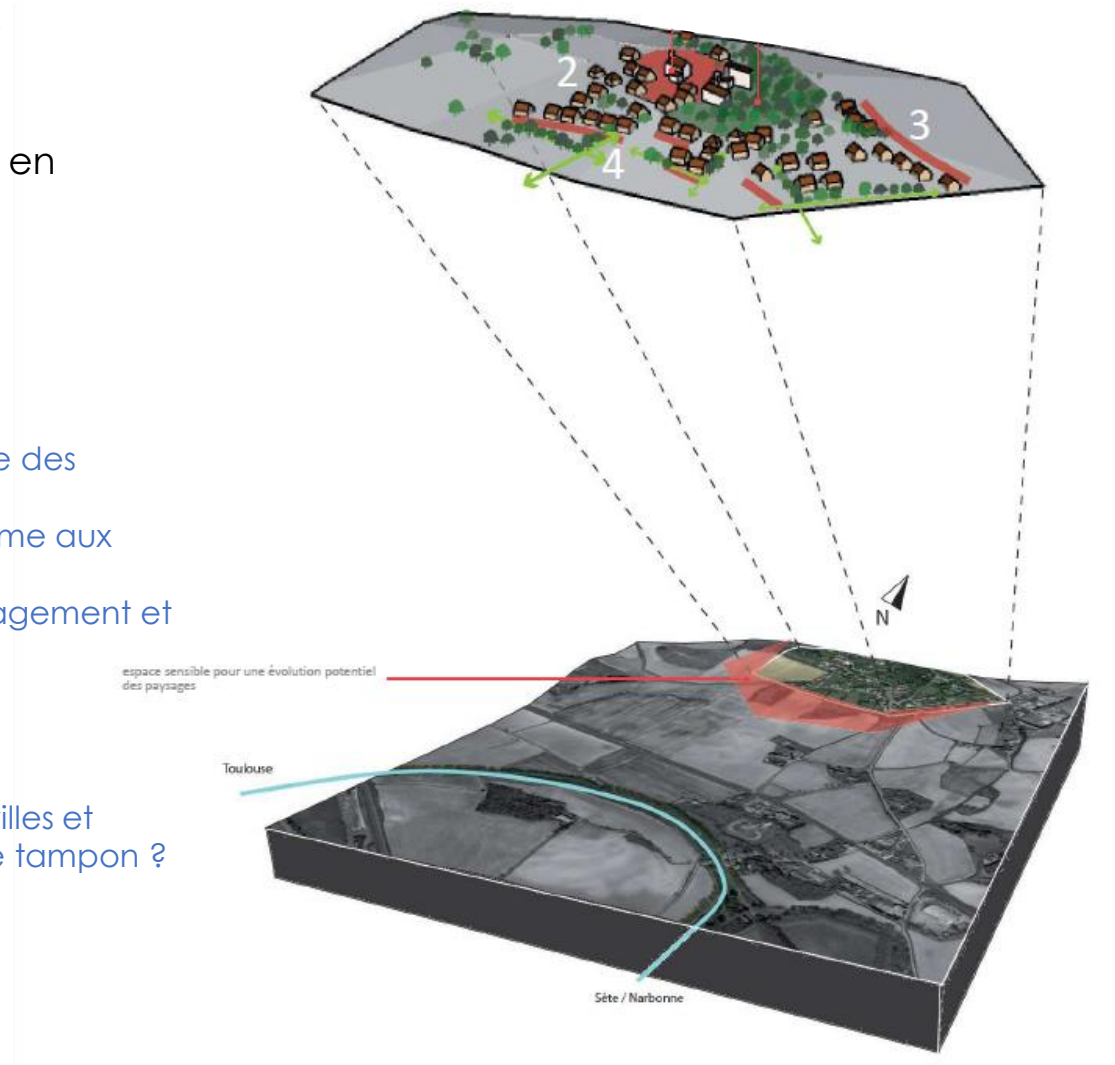
Point(s) de vigilance :

- Jusqu'où allons-nous lorsque l'on parle des villes et villages lointains ? La zone sensible ? La zone tampon ?

Intensité des enjeux :

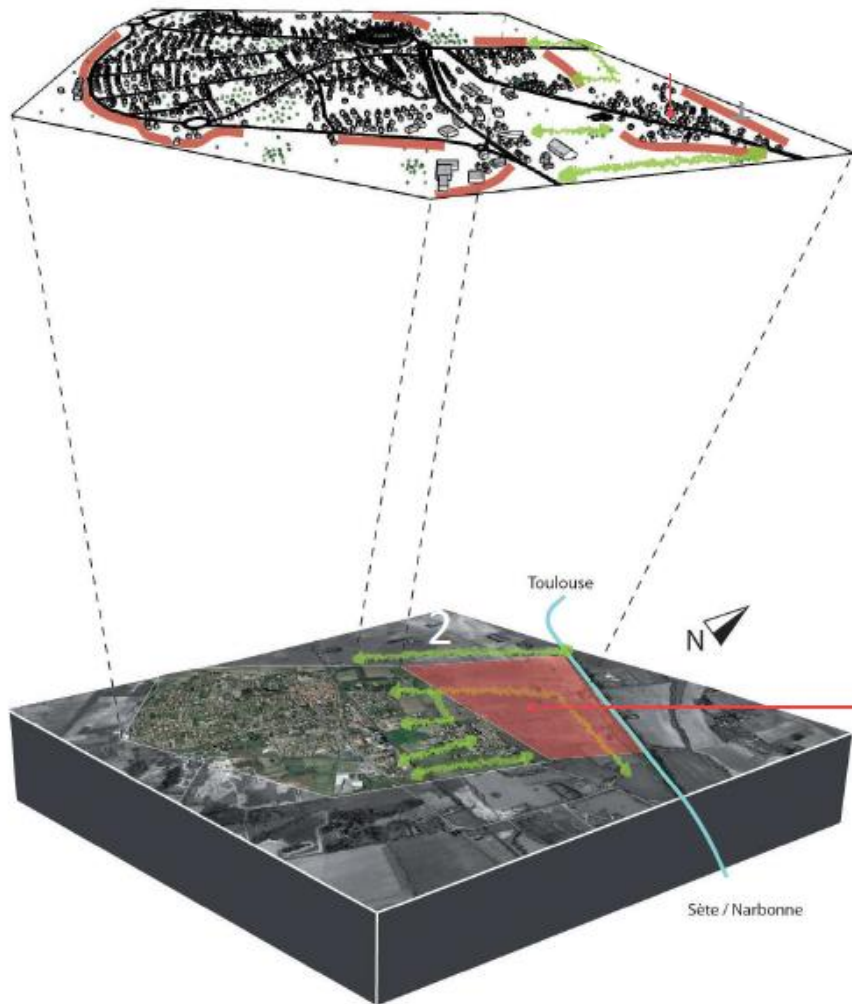
Faible – Modéré – **Fort** – Très fort

Secteur(s) géographique(s) concerné(s) :



Objectif 3 : Préserver les silhouettes et assurer la qualité des franges urbaines et bourgs lointains

Urbanisation lointaine



- Enjeux sur la lisibilité de la silhouette urbaine de la ville ou du village et sur la transformation des espaces situés entre le tissu existant et le canal
- Enjeu sur la qualité des extensions urbaines (travail nécessaire à conduire avec les lotisseurs)
- Enjeu sur l'urbanisation lointaine et les déplacements doux / travail sur l'accès des bourgs lointains au canal

Caractériser les enjeux identifiés

Complément(s) :

- Travailler sur l'intégration paysagère des aménagements aux abords du canal plutôt que de vouloir tout cacher dans le lointain (cf. STEP Ayguesvives)

Point(s) de vigilance :

Intensité des enjeux :

Faible – Modéré – **Fort** – Très fort

Secteur(s) géographique(s) concerné(s) :

Objectif 3 : Préserver les silhouettes et assurer la qualité des franges urbaines et bourgs lointains

RESTITUTION SÉQUENCE 2



Fiche action 2.1.1 :

Améliorer la perception et l'aspect des centres bourgs traversés et des façades urbaines donnant sur le canal

2.1.1

Quelles précisions ? Compléments ?

- Mettre au point une méthodologie de diagnostic pour définir les périmètres à traiter, les enjeux et les outils adaptés



Quels sont les points de vigilance ?

- Assurer les vues /ouvertures et perspectives même en secteur urbain dense (ne pas boucher avec des surélévations)
- Les stationnements et voiries (recréer des espaces de promenades, etc.)
- Vigilance sur les matériaux et sur la palette végétale utilisés



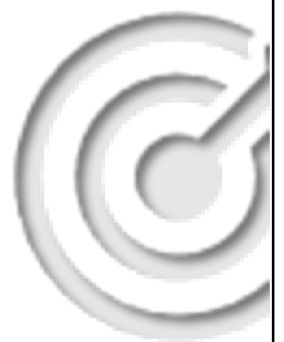
Quels secteurs géographiques peuvent être identifiés ?

- Les villes denses
- Le DPF et une épaisseur à déterminer



Quelles actions prévues ou en cours pour illustrer cette action sur le territoire ?

- A Toulouse, études de requalification de façade à façade et cahiers de références des plantations
- OAP pour les renouvellements urbains



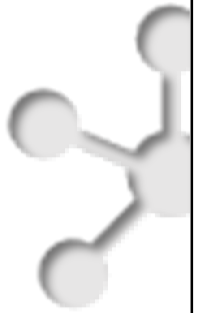
Qui associe-t-on ? Quels partenaires ?

Tout le monde (CAUE, Etat, ABF, usagers du canal, riverains, acteurs économiques,...)



Fiche action 2.1.2 : Requalifier les lotissements, les zones d'activités et les friches traversés par le canal

Quelles précisions ? Compléments ?



Quels sont les points de vigilance ?



- Eviter de mettre les arrières des nouveaux lotissements côté canal
- Les parcours de circulation des lotissements doivent permettre un accès direct au canal
- Eviter la banalisation de ces ensembles (matériaux, ZAC avec bardages,...)
- Règlements sur la signalétique à uniformiser

Quels secteurs géographiques peuvent être identifiés ?



- Tout le périurbain / extensions

Quelles actions prévues ou en cours pour illustrer cette action sur le territoire ?

- Les chartes et cahiers de recommandations, schéma directeur
- Opérations de re-végétalisation (requalification des abords en attendant de requalifier l'existant)



Qui associe-t-on ? Quels partenaires ?



- Les entreprises, les promoteurs, aménageurs, les propriétaires de friches (agricoles, industrielles,...)

Fiche action 2.1.3 : Requalifier les franges urbaines et les entrées de ville en bordure du canal

2.1.3

Quelles précisions ? Compléments ?

Cette action rejoint l'action 2.1.2 car les friches / lotissements / zones d'activité sont souvent en franges et/ou en entrée de ville

Actions à mettre en place :

- Harmonisation des documents d'urbanisme
- Requalification des espaces publics et valorisation du patrimoine existant



Quels sont les points de vigilance ?

- Prendre en compte les réseaux aériens (poteaux, câbles,...)
- Les rythmes : bien respecter les coupures urbaines, mise en scène des entrées de ville



Quels secteurs géographiques peuvent être identifiés ?

- Toutes les agglomérations / grandes urbanisations



Quelles actions prévues ou en cours pour illustrer cette action sur le territoire ?



Qui associe-t-on ? Quels partenaires ?

- Les entreprises, les promoteurs, aménageurs, les propriétaires de friches (agricoles, industrielles,...)



Fiche action 2.2.1 : Mieux construire le long du canal en milieu urbain dense

2.2.1

Quelles précisions ? Compléments ?



Quels sont les points de vigilance ?



- Réflexion à la parcelle à éviter
- Travailler sur le linéaire : question des modes doux

Quels secteurs géographiques peuvent être identifiés ?



Toulouse Métropole

Quelles actions prévues ou en cours pour illustrer cette action sur le territoire ?



Qui associe-t-on ? Quels partenaires ?



Acteurs de la mobilité, VNF,...

Fiche action 2.2.2 : Aménager des espaces publics valorisants pour la canal du Midi et ses territoires

2.2.2

Quelles précisions ? Compléments ?

Les espaces publics sont vecteur d'un développement touristique et de qualité de vie pour ceux qui habitent à proximité



Quels sont les points de vigilance ?

Vigilance particulière à maintenir et renforcer en ce qui concerne le canal du Midi



Quels secteurs géographiques peuvent être identifiés ?

Les projets doivent être réfléchis et élaborés dans un ensemble pour le canal mais aussi pour les abords des Rigoles



Quelles actions prévues ou en cours pour illustrer cette action sur le territoire ?

- Halte fluviale d'Ayguesvives
- La base de loisirs et stationnement de Saint-Ferréol (2,5M€)



Qui associe-t-on ? Quels partenaires ?

Collaboration à approfondir avec l'Etat et VNF

- Aides financières
- Aides techniques



Fiche action 2.2.3 : Mieux construire le long du canal dans un contexte pavillonnaire

2.2.3

Quelles précisions ? Compléments ?

Valoriser les exemples existants d'aménagements de lotissement en bordure du canal. Sortir du schéma pavillonnaire et intégrer dans le PLU la forme urbaine (type village de pêcheurs)



Quels sont les points de vigilance ?

- Question de l'accès au canal avec les transports doux
- Prise en compte des enjeux du plan de gestion dans les PLU



Quels secteurs géographiques peuvent être identifiés ?

- Les entrées de ville >> secteurs pavillonnaires



Quelles actions prévues ou en cours pour illustrer cette action sur le territoire ?



Qui associe-t-on ? Quels partenaires ?

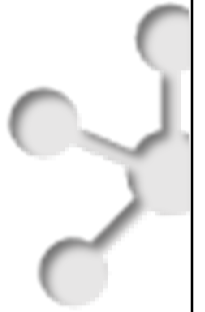
Elus et services de l'Etat, professionnels de l'aménagement



Fiche action 2.2.4 : Étendre qualitativement une zone d'activités au bord du canal

Quelles précisions ? Compléments ?

Cette qualité doit s'envisager au regard de tous les types d'usages du canal et leur visibilité depuis les abords du canal
Il serait intéressant de travailler sur une charte d'intégration Architecturale et paysagère des zones d'activité éco et/ou commerciales pour permettre d'échanger avec les porteurs de projet



Quels sont les points de vigilance ?

- Question de la mixité fonctionnelle des ZA économique et commerciale
- Impossibilité de connaître l'activité qui arrivera >> nécessité donc de travailler sur « l'écrin » de la ZA plutôt que le type d'activités attendu



Quels secteurs géographiques peuvent être identifiés ?



Quelles actions prévues ou en cours pour illustrer cette action sur le territoire ?



Qui associe-t-on ? Quels partenaires ?

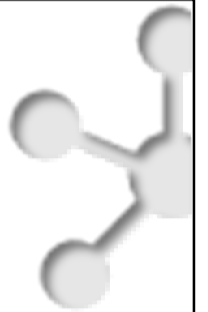
Les acteurs socio-éco sont-ils porteurs des enjeux du canal (CCI, Chambre des métiers ...) ?



Fiche action 2.2.5 : Mieux construire en frange urbaine

Quelles précisions ? Compléments ?

Quelle définition des franges urbaines (densité ? Situation ?)
Frange urbaine = réalités différentes selon les endroits et les contextes



Quels sont les points de vigilance ?

- Question de l'intégration architecturale et paysagère
- Palette végétale = biodiversité et environnement
- Veiller à la participation des aménageurs (participation financière et technique)



Quels secteurs géographiques peuvent être identifiés ?

- Zones résidentielles, ZAC, zones vertes et de loisirs
- Entrées de ville



Quelles actions prévues ou en cours pour illustrer cette action sur le territoire ?

Définition d'actions collectives et d'outils cf. étude paysagère pour mutualisation des moyens et des résultats ou schéma directeur du SICOVAL



Qui associe-t-on ? Quels partenaires ?

Entrepreneurs, acteurs socio-économiques
Quel opérateur pour disposer d'un projet commun à l'échelle d'une séquence ou du canal ? Il ne faut pas mettre en concurrence les territoires.



Fiche action 2.3.1 :

~~Préserver~~ Valoriser la silhouette des bourgs et lieux lointains ~~perchés~~ emblématiques

2.3.1

Quelles précisions ? Compléments ?

- Dichotomie entre les deux fiches n'est pas facile à percevoir. Il paraît nécessaire de préciser et de reformuler le titre des fiches (voir proposition)
- Qualifier les enjeux (identifier les lieux emblématiques)
- Avoir une approche logique en termes d'arrière plan (un clocher sur un fond de ciel bleu ressortira plus qu'un clocher sur fond de la montagne noire)



Quels sont les points de vigilance ?

- Elargir la sensibilisation aux communes qui ne sont pas à proximité du canal
- Ne pas rester sur le canal ou uniquement sur la zone tampon (identifier des silhouettes non vues depuis le canal mais qui pourraient être mises en valeur dans un circuit par exemple)



Quels secteurs géographiques peuvent être identifiés ?

- Lien à faire avec les lieux d'abatage (y compris en termes d'anticipation des coupes)
- Ex. silhouette de Montréal, clocher



Quelles actions prévues ou en cours pour illustrer cette action sur le territoire ?

- Label Vélo vert
- Label circuit de commercialisation en direct
- Action à venir : identification dans les SCOT et PLU(i) les silhouettes emblématiques à mettre en lien / en réseau avec le canal



Qui associe-t-on ? Quels partenaires ?

CAUE
Chambres consulaires
Acteurs forestiers
Collectivités (EPCI, communes)

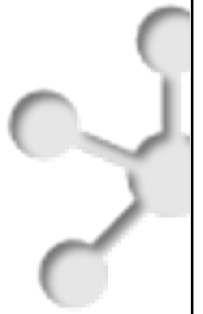


Fiche action 2.3.2 :

~~Préserver~~ **Maîtriser / Accompagner** la qualité des franges urbaines des bourgs lointains

Quelles précisions ? Compléments ?

Nécessité de quantifier et de partager les enjeux



Quels sont les points de vigilance ?



- Difficulté à travailler sur les zones de requalification
- Veiller à élargir la sensibilisation aux communes qui ne sont pas à proximité directe du canal // partage des enjeux

Quels secteurs géographiques peuvent être identifiés ?



Quelles actions prévues ou en cours pour illustrer cette action sur le territoire ?

- Cahier des charges pour le schéma directeur
- Identification dans les SCOT et PLUi des franges urbaines des bourgs lointains à enjeux / canal du midi
- Propositions d'actions :
 - Créer des outils spécifiques à mettre en place pour les problématiques de requalification
 - Outil foncier à développer pour appréhender ces enjeux



Qui associe-t-on ? Quels partenaires ?



- Services de l'Etat
- Aménageurs
- Collectivités
- CAUE